



CAPA recours Psy-EN du mercredi 15 janvier 2020

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Suite à la loi de transformation de la Fonction Publique promulguée le 6 août 2019, nombre de CAPA sont supprimées et nous siégeons pour la dernière année en CAPA recours et promotions. Restent pour l'instant les CAPA hors classe et classe exceptionnelle ainsi que les FPMA (formation paritaire mixte académique) pour les congés formations et postes adaptés. Ces disparitions représentent une régression sans précédent pour l'information aux personnels et leur défense.

En ce qui concerne la CAPA d'aujourd'hui, il convient tout d'abord de rappeler que le Sgen-CFDT a été signataire de l'accord PPCR qui constitue une reconnaissance d'un parcours de carrière basée sur une réelle évaluation des compétences professionnelles. Les rendez-vous de carrière doivent ainsi dessiner une nouvelle relation entre l'institution et ses agents, la grille de compétences sur laquelle s'appuie l'évaluation permettant d'objectiver le regard porté sur le service de l'agent. Pourtant de nombreux collègues nous ont fait part d'une incompréhension de l'appréciation finale, qui ne correspond pas toujours aux compétences évaluées, ni aux appréciations littérales. Cette incompréhension est notamment la conséquence d'une distribution contingentée des avis qui n'est pas explicitée aux agents et qui conduit à une déception voire amertume. Nos collègues ressentent cela comme une profonde injustice car l'appréciation finale de la Rectrice apparaît comme déconnectée de la réalité. Au-delà de cette relative opacité lié à un problème de communication, c'est bien le lien de confiance entre l'administration et ses agents qui, déjà fortement distendu, sort d'autant plus fragilisé.

De plus, le recours pour changer l'avis final est si laborieux qu'il a découragé beaucoup trop de collègues du moins celles et ceux qui ont pu accéder à l'information concernant la procédure. En témoigne la seule demande de révision examinée en CAPA aujourd'hui, au regard des sollicitations dont nous avons été l'objet sur ce sujet. Nous demandons que la circulaire sur le recours soit diffusée auprès de tous les personnels concernés par le rendez-vous de carrière.

D'autre part, bien que ce ne soit pas l'objet de cette CAPA, nous tenons une fois encore à souligner l'inquiétude des personnels des CIO et de l'ONISEP sur l'évolution des services d'orientation. Alors que le rapport Mons-Charvet a été présenté il y a plusieurs mois, les psy-EN ne savent toujours pas ce qu'en retiendra le ministre et quand, les mettant dans une situation d'incertitude quant à leur avenir professionnel.

Enfin, nous souhaiterions savoir si tous les postes de psy-EN EDA et EDCO laissés vacants ont été pourvus par des contractuel.le.s psychologues.

Merci pour votre attention.

Marie-Ange Urbain et Najat Zaïm,
élues Sgen-CFDT Versailles